

Les comptes semestriels, un défi pour les auditeurs

Olivia Dufour

Comme pour les préparateurs des comptes, c'est le pragmatisme qui va devoir guider les auditeurs.

- Contrairement aux comptes annuels, les comptes semestriels ne font pas l'objet d'un audit mais d'un simple examen limité assorti d'une revue de la sincérité des informations contenues dans le rapport d'activité. L'exercice, cette année, va néanmoins s'avérer plus délicat que d'habitude pour les auditeurs. Fort heureusement, ils peuvent s'appuyer sur plusieurs recommandations. L'Autorité des normes comptables (ANC) a sorti les siennes le 18 mai, l'AMF et l'Esma le 20, la CNCC y travaille.

L'exercice est difficile à plus d'un titre. D'abord, les entreprises sont actuellement davantage concentrées sur leur activité que sur leurs comptes. Ensuite, les impératifs sanitaires compliquent les circuits d'information. Enfin, et surtout, les comptes semestriels doivent cette année rendre compte de la crise sanitaire, qui constitue un élément de rupture aussi violent qu'inédit. Les institutions sont particulièrement conscientes, comme l'indique l'AMF dans son communiqué du 20 mai, «des difficultés que rencontrent les sociétés pour poursuivre leurs activités dans le contexte actuel ainsi que de la visibilité réduite sur leurs perspectives». Ce qui n'empêche pas le gendarme boursier de rappeler aussi «qu'une information fiable, aussi spécifique et détaillée que possible, contribue à maintenir la confiance des marchés». C'est sur cette ligne de crête que les entreprises et leurs auditeurs vont devoir se positionner.

Trois idées forces

- Trois idées-forces ressortent des recommandations publiées. D'abord, les entreprises doivent renseigner le marché le plus précisément possible sur l'impact des effets de la crise concernant les orientations stratégiques, les performances, la trésorerie, etc., mais aussi indiquer les mesures visant à limiter cet impact ainsi que les décisions stratégiques et opérationnelles adoptées.

- Ensuite, il est fortement déconseillé de modifier les indicateurs de performance et la présentation des états financiers. Autrement dit, l'impact de la crise est théoriquement global, ce qui a pour conséquence que rien ne justifie de créer une ligne dédiée dans le compte de résultat ou un indicateur spécifique. «Certes, l'ANC prévoit l'utilisation, au compte de résultat, d'une ligne "autres produits/charges non courantes" réservée aux éléments identifiés, anormaux et inhabituels. Mais le Covid-19 va affecter toute la performance, ses effets seront parfois délicats à chiffrer et des surcoûts subsisteront (dispositifs sanitaires...), explique Patrick Iweins, associé d'Advolis Orfis. On s'attend à des débats dans les ETI non cotées, car les dirigeants voudront privilégier l'affichage direct d'une performance proche de ce qui leur semble être la réalité.»

- Enfin, il est recommandé d'adopter une approche raisonnable des tests de dépréciation. Certains actifs, en effet, peuvent subir un impact négatif du fait de la crise. Or les méthodes

d'évaluation dépendent notamment de données prévisionnelles particulièrement difficiles à établir à l'heure actuelle. Comment savoir, par exemple, quand aura lieu un retour d'activité normale ? «Dans une période aussi incertaine, personne ne lit dans la boule de cristal, notre rôle va donc consister à veiller à ce que les entreprises fournissent toutes les informations utiles, voire à demander que l'on teste la sensibilité d'un modèle non seulement avec un retour à la normale en 2021 mais aussi en 2022», précise Olivier Salustro, président de la CRCC de Paris.

Le risque d'une exigence excessive

- Un pragmatisme encouragé par l'ANC, qui explique en substance que le purisme comptable est invité à céder le pas face à la réalité économique. «Cela ne sert à rien de dégrader la valeur des actifs au bilan de toutes les entreprises ; sans doute serait-il judicieux d'établir un consensus de Place sur la manière de déterminer le taux d'actualisation, comme ce fut le cas à la suite de la crise de 2008», estime Olivier Salustro. Pour les commissaires aux comptes, toute la difficulté va consister à résister à la tentation de préserver leur responsabilité en faisant preuve d'une exigence excessive. «La convergence d'analyse entre la CNCC, l'ANC et l'AMF repose sur un compromis entre la stricte orthodoxie comptable et le caractère exceptionnel de la période que nous traversons : c'est cet équilibre subtil qu'il va falloir préserver lors de nos interventions, en privilégiant une approche centrée sur les vraies zones de risque ainsi que sur la qualité et la pertinence de l'information», conclut Patrick Iweins.

@OliviaDufour_OF

Illustration(s) :

«Il faudra privilégier une approche centrée sur les vraies zones de risque ainsi que sur la qualité et la pertinence de l'information.» Patrick Iweins, associé, Advolis Orfis